
POUR MIEUX COMPRENDRE UNITÉ PASTORALE ET ÉQUIPE PASTORALE

En visitant le site internet du diocèse ou en lisant le rapport-synthèse des deux journées de session des 6 et 7 janvier, vous verrez que les expressions « unité pastorale » et « équipe pastorale » reviennent souvent. Cela découle de la mission et des changements à effectuer dans nos paroisses.

Le conférencier, M. l'abbé Gilles Routhier, de l'Université Laval, insiste. Pas question de retour en arrière et de revenir à autrefois. Les changements vont plus loin que la diminution du nombre de prêtres. Si nous avons 50 prêtres de plus au diocèse, nous devrions quand même faire des réaménagements. Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier. N'oublions pas que les paroisses furent créées en démembrant des paroisses.

Unité pastorale

L'unité pastorale est une forme temporaire d'organisation au service de l'Évangile. On met en commun les ressources, les projets qui appartiennent à plusieurs paroisses voisines. Par exemple, les sacrements ensemble, la catéchèse familiale, l'aide aux pauvres, une collaboration plus étroite.

Seule, une paroisse n'a pas les ressources suffisantes. La collaboration interparoissiale conduit à des réalisations, à condition que les paroissiens et paroissiennes participent. Une unité pastorale doit rendre service. Si ce n'est pas le cas, il faut s'en passer. En bref, opter pour ce qui sert le mieux la mission. Une unité pastorale permet de faire disparaître l'esprit de clocher. Cela ne veut pas dire fermer l'église. Pour une unité pastorale, on parle de trois ou quatre paroisses qui choisissent librement de collaborer entre elles. Ce sont de nouveaux chantiers missionnaires.

Équipe pastorale

À l'avenir, l'animation pastorale va reposer sur une équipe. L'équipe pastorale sera formée d'un prêtre avec quatre ou cinq laïcs. Il faut faire attention au piège de se croire propriétaire d'une paroisse. Avec plusieurs, pas plus des copropriétaires. Il faut préciser son mandat et lui accorder une durée. Des personnes laïques bénévoles ou non ou encore permanentes ou non.

Une personne membre de l'équipe pastorale peut être celle du contact, de la référence. Celle qui s'assure que l'on prie et célèbre. Une autre assure que la parole est partagée, approfondie (éducation de la foi) et une autre est responsable de l'entraide.

Le conseil paroissial de pastoral planifie, propose, écoute, discerne.

Texte: Jean L. PEDNEAULT, *Le Madawaska*, 20 janvier 1999